

Définition de la prestation



Diagnostic niveau I – Gestion : conseils

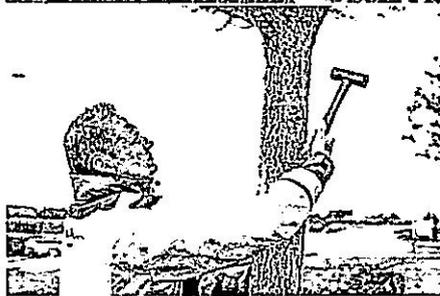
méthode

Cette étude, réalisée par les experts, se base sur une méthodologie précise permettant de déceler les défauts mécaniques, sanitaires et physiologiques de l'ensemble des éléments constituant l'arbre (racines, tronc, branches, feuillage) et de préconiser les travaux nécessaires.

L'étude repose sur l'observation et l'analyse des défaillances mécaniques, pathologiques et physiologiques pouvant avoir une incidence sur la dangerosité de l'arbre. Cette méthodologie de détection des défauts est inspirée de la méthode du centre de recherche de Karlsruhe : méthode VTA. (Visual tree assessment) développée par C.MATTHECK.

Au regard des informations recueillies, différentes préconisations sont à mettre en œuvre, dès l'année en cours et se poursuivront sur les suivantes. Sur la base des données collectées précédemment, lors de l'inventaire - diagnostic, les conseils de gestion compilent, définissent et priorisent l'ensemble des actions proposées au bon soin des arbres : prescriptions de suivi et de surveillance, interventions de travaux, tailles ou abattage...

contenu



- détermination de l'essence (genre, espèce)
- relevé des caractéristiques dendrométriques (classes de diamètre et de hauteur totale)
- définition de la forme de l'arbre
- description du milieu et des contraintes environnementales
- positionnement de chaque arbre sur un support graphique
- évaluation du stade de développement
- évaluation du fonctionnement physiologique (vigueur, vitalité)
- diagnostic biomécanique visuel et sonore, à partir du sol, des différentes parties accessibles de l'arbre (départs racinaires, collet, tronc, charpente, feuillage). Il comprend un examen visuel aidé de jumelles (architecture de l'arbre, fourchaison, plaies, pathologies, ...) et d'une canne pédologique (cavités...) et sonore (frappe au maillet) permettant de détecter des défauts pouvant générer un risque de rupture de l'arbre.
- diagnostic sanitaire : recherche et identification des agents pathogènes et/ou de signes de leur éventuelle présence au moment du diagnostic (champignons, insectes, maladies ...), si leur état le permet.
- relevé du défaut déterminant quant à l'avenir de l'arbre
- synthèse de l'état
- détermination des préconisations éventuellement indispensables, assurant la sécurité, à prévoir sur l'arbre, en vue de corriger les défauts identifiés
- détermination des préconisations nécessaires, assurant l'entretien et la pérennité de l'arbre, adaptées à la forme et l'état de l'arbre.
- proposition d'études complémentaires à réaliser, afin d'appréhender plus précisément les observations collectées précédemment
- renseignements concernant le suivi à effectuer sur le patrimoine
- hiérarchisation des interventions, selon les urgences

Conditions particulières



accessibilité

L'arbre doit être accessible et visible le jour du diagnostic (absence de lierre trop abondant, de coffrage de protection...). Des réserves pourront être émises si tout ou partie de l'arbre n'est pas visible.

délai d'intervention

Après réception du bon de commande accepté, trois mois pour l'ensemble de l'étude.

documents remis par l'office national des forêts

- Ce devis reste propriété de l'Office national des forêts jusqu'à sa signature. Le délai de rétractation est de sept jours, à compter de la date de signature.
- Document d'étude comprenant la méthodologie, la description et l'analyse des observations, La présentation des préconisations techniques envisagées.
- Livrable sous format numérique.

limites de l'étude

- L'arbre est un organisme vivant en constante évolution soumis à de multiples interactions avec d'autres organismes commensaux ou parasites et avec son environnement extérieur.
- Le diagnostic est réalisé à l'instant T en recourant aux connaissances disponibles et aux instruments existants à cet instant. Par ailleurs, le degré d'investigation dépend de la prestation choisie par le client et décrite dans la méthode de diagnostic. L'acceptation du devis vaut approbation de la méthodologie proposée.
- Les observations et les analyses des états physiologique, sanitaire et biomécanique de l'arbre effectuées par l'expert pour établir le diagnostic sont assujetties aux moyens d'investigations mis en œuvre (voir la méthode de diagnostic), à la saison d'observation et à l'état apparent des agents parasites et lignivores au moment de sa réalisation. Toutes les antécédents de la vie de l'arbre ne peuvent être décelés lors du diagnostic, notamment lors de l'éventuel récit des antécédents par un ou plusieurs sachants.
- De nombreux facteurs externes à l'arbre peuvent influencer sur son état et rendre caducs, a posteriori, les résultats du diagnostic :
 - facteurs climatiques : vent violent, orage, neige, verglas, sécheresse, canicule, etc...
 - facteurs anthropiques : travaux de terrassement, taille inadaptée, blessures, modifications de l'environnement, etc...
- Compte tenu des caractéristiques du diagnostic, énoncées précédemment, sa fiabilité est limitée dans le temps et suppose la mise en œuvre de suivis physiologiques, sanitaires et biomécaniques réguliers. La durée de validité du diagnostic, variable selon l'état des arbres et de leur environnement, sera comprise entre un et trois ans, voire exceptionnellement cinq ans, dans des conditions normales d'évolution.

charte de qualité Arbre Conseil

Arbre Conseil® est une marque déposée par l'O.N.F. qui couvre ses prestations d'expertise et d'interventions concernant l'arbre hors forêt ou l'arbre d'ornement. Les experts Arbre Conseil® de l'O.N.F. s'engagent à :

1. Respecter les textes et lois qui régissent le statut de l'arbre.
2. Proposer en toute impartialité les meilleurs choix et mesures à prendre dans le cadre du respect de l'arbre, de son impact paysager, et de son rôle dans l'environnement local.
3. Lors de l'exécution de la mission, ne pas proposer ou mener d'actions inutiles ou préjudiciables à la pérennité de l'arbre.
4. Expliquer et mettre en œuvre la démarche expertale présentée dans les devis et rapports.
5. Alerter le client dans les meilleurs délais pour tout risque ou danger décelé dans le cadre de l'exécution de la commande.
6. Mettre en œuvre les mesures de désinfection du matériel nécessaires pour éviter l'inoculation et la propagation des agents pathogènes.
7. S'adjoindre les conseils d'autres spécialistes en cas de besoin, se former en permanence et apporter au client le meilleur de la connaissance.
8. Rester indépendant de toutes les parties, entreprises ou donneurs d'ordre, dans les choix proposés.
9. Donner au client les limites de validité dans le temps et dans l'espace de l'intervention.
10. Respecter la confidentialité à l'égard du client.